



Envoi par courriel

À l'attention :

- des offices cantonaux responsables de la formation professionnelle
- de la Table Ronde Écoles Professionnelles
- des associations faïtières des partenaires sociaux
- de la Conférence des rectrices et recteurs des hautes écoles suisses, swissuniversities
- des membres du groupe d'accompagnement, des groupes de travail et des groupes de travail par branche du projet MP 2030

n/ref : huy

Berne, le 9 juillet 2025

Édition de l'ordonnance sur la maturité professionnelle fédérale et du plan d'études cadre pour la maturité professionnelle

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que le projet « Maturité professionnelle 2030 » (MP 2030) portant sur la révision totale de l'ordonnance sur la maturité professionnelle fédérale (OMPr) et du plan d'études cadre pour la maturité professionnelle (PEC MP), a été achevé avec succès. Le Conseil fédéral a approuvé l'OMPr lors de sa séance du 13 juin 2025.

Le PEC MP a été édicté le même jour par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). L'entrée en vigueur des deux bases légales est prévue le **1^{er} mars 2026**.

Les objectifs du projet MP 2030 en bref

Le SEFRI a tout d'abord clarifié avec soin les besoins d'adaptation des bases de la MP en collaboration avec des représentants des partenaires de la formation professionnelle, des écoles professionnelles et des hautes écoles spécialisées. Il a ensuite officiellement lancé, en janvier 2023, les travaux de révision avec les partenaires dans le cadre du projet MP 2030.

Mené dans le cadre de l'initiative « Formation professionnelle 2030 », le projet a bénéficié du soutien de la Conférence tripartite de la formation professionnelle CTFP. Il a porté sur les points suivants :

- examen et optimisation de l'OMPr de 2009 et du PEC MP de 2012 en se fondant sur les expériences faites avec les bases légales en vigueur et en tenant compte des évolutions sociales, économiques et technologiques (projets partiels 1 et 2) ;

Renseignements:

Flavia Bortolotto
Responsable de projets
Formation professionnelle initiale
Tél : 058 481 40 49
flavia.bortolotto@sbfi.admin.ch

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI
Rémy Hübschi
Einsteinstrasse 2, 3003 Berne
www.sbfi.admin.ch

- examen, allègement et numérisation des procédures de reconnaissance des filières de formation de la MP (projet partiel 3) ;
- renforcement de la collaboration entre les partenaires de la formation professionnelle ainsi que de la communication autour de la MP (projet partiel 4)

Les participants à la procédure de consultation, qui s'est déroulée du 10 avril au 24 juillet 2024, ont largement soutenu le projet de révision. Sur la base des prises de position, des adaptations ciblées ont encore été apportées aux textes (OMPr, PEC MP, stratégie MP).

Principales adaptations apportées aux bases de la MP

Projet partiel 1 : OMPr

La révision de l'OMPr a abouti entre autres aux nouveautés ci-après (pour des explications détaillées, voir le rapport explicatif) :

- élargissement de la notion de « période d'enseignement de la MP » dans le but de tenir compte de manière adéquate des offres de blended learning ;
- définition explicite de l'anglais comme troisième langue ;
- possibilité de suivre la MP 2 après une MP 1 non achevée ou soldée par un échec ;
- promotion semestrielle à titre provisoire aussi dans les filières de MP 2 ;
- mise en œuvre plus flexible du travail interdisciplinaire ;
- préparation et validation des examens finaux écrits uniformisés à l'échelle cantonale et inter-cantonale ;
- élargissement du travail interdisciplinaire centré sur un projet avec une discussion approfondie ;
- adaptation du calcul des notes.

Publication

L'OMPr et le rapport explicatif relatif à la révision sont disponibles sur le site [Formation professionnelle 2030](#) ainsi que sur le site du [SEFRI](#). L'OMPr est également consultable sur la plateforme de publication du droit fédéral [Fedlex](#).

Projet partiel 2 : PEC MP

Les principales modifications apportées au PEC MP sont les suivantes :

- compléments ponctuels au niveau des compétences spécifiques et transdisciplinaires (p. ex. renforcement des compétences TIC, intégration de l'intelligence artificielle) ;
- possibilité pour les cantons de définir un niveau de langue plus élevé (niveau B2) pour l'enseignement des langues étrangères et pour les examens finaux correspondants dans toutes les orientations, à l'exception de l'orientation Économie et services, type « économie » ;
- remaniement de l'orientation Économie et services, type « économie » et notamment uniformisation du tableau des périodes d'enseignement pour la MP 2 au niveau national sur la base des recoupements avec la formation professionnelle initiale d'employé de commerce CFC ;
- introduction de directives relatives au blended learning ;
- précisions apportées aux directives sur le travail interdisciplinaire ;
- précisions apportées aux directives concernant l'enseignement multilingue menant à la MP et la maturité professionnelle multilingue

Afin de soutenir les cantons et les écoles professionnelles, le SEFRI a résumé l'ensemble des changements dans l'introduction du PEC MP.

Publication

Le PEC MP édicté le 13 juin 2025 est disponible sur le site [Formation professionnelle 2030](#) ainsi que sur le site du [SEFRI](#). Afin de faciliter les travaux de mise en œuvre, le SEFRI met à la disposition des cantons une version du PEC MP dans laquelle tous les éléments révisés ont été surlignés en jaune. Il ne s'agit toutefois pas de la version faisant foi.

Projet partiel 3 : procédures de reconnaissance

Le groupe de travail en charge de ce dossier a revu les critères de reconnaissance et le guide « Procédures de reconnaissance pour les filières de formation de la maturité professionnelle » en s'appuyant sur les avis exprimés lors d'une audition cantonale d'un mois menée en été 2024. Le guide présentait les idées et les attentes concernant une plateforme de gestion des processus pour traiter les procédures de reconnaissance.

Le SEFRI travaille actuellement à la mise en place de cette plateforme (la création de la plateforme ne fait pas partie du projet « MP 2030 »). Toutes les propositions du groupe de travail n'ont pas pu être appliquées, mais la plateforme couvre les principaux besoins.

Les filières de formation avec blended learning et les filières multilingues reconnues selon l'ancien droit ainsi que les nouvelles filières de formation doivent faire l'objet d'une nouvelle procédure de reconnaissance. Pour toutes les autres filières de formation reconnues selon l'ancien droit, il suffit de déposer une demande de renouvellement de la reconnaissance. Toutes les demandes doivent être déposées **d'ici le 1^{er} mars 2027** exclusivement sur la plateforme de gestion des processus.

Le SEFRI informera en temps voulu les acteurs concernés (cantons, écoles et experts) des prochaines étapes.

Publication

Dès que la plateforme de gestion des processus sera opérationnelle, le guide sera publié sur le site [Formation professionnelle 2030](#) ainsi que sur le site du [SEFRI](#) (vraisemblablement en mars 2026).

Projet partiel 4 : renforcement de la collaboration entre les partenaires de la formation professionnelle ainsi que de la communication autour de la MP

Les partenaires de la formation professionnelle – la Confédération, les cantons et leurs écoles ainsi que les organisations du monde du travail – et swissuniversities estiment qu'il est de leur responsabilité à tous d'encourager la MP. La stratégie commune élaborée dans le cadre du projet partiel 4 sert de base à chacun des partenaires afin de soutenir le déploiement des mesures dans son domaine de compétences.

Dans le cadre du projet partiel, chacun des acteurs concernés a élaboré un concept d'information et de communication afin de concrétiser la stratégie.

Conformément à l'art. 32, let. c, OMP, le SEFRI fait appel à des représentants des partenaires de la formation professionnelle pour le pilotage stratégique et le développement de la MP. Une proposition pour l'accomplissement de cette tâche a été formulée dans le cadre du projet partiel 4. Elle prévoit entre autres que le SEFRI organise périodiquement des rencontres entre les différents partenaires afin de réfléchir à la mise en œuvre de la stratégie.

Publication

La stratégie sur la MP, le concept d'information et de communication ainsi que la proposition relative au pilotage futur de la MP sont disponibles sur le site [Formation professionnelle 2030](#) ainsi que sur le site du [SEFRI](#).

Nous vous remercions pour votre collaboration et votre soutien tout au long du projet MP 2030 et vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Flavia Bortolotto, responsable du projet, se tient à disposition pour tout renseignement complémentaire (flavia.bortolotto@sbfi.admin.ch, 058 481 40 49).

Secrétariat d'État à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI

Rémy Hübschi
Directeur suppléant
Chef de la division Formation professionnelle et continue